Zeitschrift: Rapport / Bibliothèque nationale suisse

Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse

Band: 17 (1917)

Artikel: Extrait du rapport du directeur à la Commission sur la question des documents photographiques

Autor: Godet, Marcel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-362196

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Extrait du rapport du Directeur à la Commission sur la question des documents photographiques.

La loi du 29 septembre 1911 assigne à la Bibliothèque nationale la tâche de recueillir les „publications et œuvres littéraires" concernant la Suisse, les „œuvres" d'auteurs nationaux et les „imprimés" parus en Suisse. La loi de fondation ne parlait également que de „publications" et d'„œuvres littéraires". Cependant, dès le début, la Bibliothèque, interprétant sa mission dans le sens le plus large, a collectionné les estampes et les cartes géographiques au même titre que les livres. Elle pouvait invoquer, en faveur de cette interprétation, un passage du rapport de la Commission du Conseil des Etats (du 4 décembre 1893), prévoyant la création éventuelle d'une section de vues et portraits suisses. Les Chambres fédérales ont, dès lors, implicitement approuvé et définitivement consacré la pratique suivie par la Bibliothèque, en allouant elles-mêmes à cette dernière, en 1897, un crédit de 30 000 fr. pour l'achat et le classement de la collection Staub, composée en majeure partie de gravures.

Fort de cette sanction souveraine, je me suis efforcé, depuis sept ans que j'occupe la direction, de développer cette partie de nos collections, à l'égal des autres, par l'achat occasionnel de pièces anciennes, mais surtout par celui, aussi systématique que possible, des gravures nouvelles, soit en librairie, soit auprès des artistes eux-mêmes. Y a-t-il lieu de le regretter? Bien au contraire. Le changement incessant et toujours plus rapide de la face du monde sous l'influence du progrès, l'extension des recherches historiques à tous les domaines de l'activité humaine, le développement de l'enseignement par l'image, l'usage de l'illustration généralisé aux publications de tous genres, toutes ces causes, et d'autres encore, concourent à conférer aux documents iconographiques une importance grandissante. Le nombre croissant des demandes de prêt dont nos portefeuilles sont l'objet, ne peuvent que nous confirmer dans cette opinion et nous encourager à continuer dans cette voie.

Mais le domaine de la gravure est vaste, et les prix sont parfois très élevés. Obligé par la modicité de nos ressources de m'imposer certaines limites, je me suis fixé, dès le début, un principe qui a dès lors guidé invariablement mon choix; celui de n'acheter que la gravure de caractère *documentaire,* c'est-à-dire les portraits, les vues de villes et de monuments, les scènes historiques, les scènes de mœurs populaires, fêtes, cortèges, etc., les costumes, bref, les documents les plus propres à servir à reconstituer la vie et l'aspect de notre pays à une époque donnée. J'ai, par contre, de propos délibéré, négligé les estampes d'intérêt purement artistique et technique, estimant que leur place est plutôt dans un musée des beaux-arts que dans une bibliothèque. Comme, d'ailleurs, le cabinet des estampes du Polytechnicum recueille, au moins en partie, les œuvres graphiques de nos meilleurs artistes, nous risquerions, en dépassant les limites indiquées, de multiplier inutilement les doubles emplois.

* * *

Ce qui nous intéresse dans la gravure ce n'est donc pas tant le côté artistique que le sujet, puis la fidélité et la précision de l'image.

Or, à ce point de vue spécial, la gravure a subi, depuis une génération ou deux, une évolution qui ne peut échapper à l'observateur.

Qu'il gravât des portraits, comme les Conrad Meyer, les Lips et les Heinrich Pfenninger, ou des vues de villes, de châteaux et de paysages, comme les Merian, les Herrliberger et les Aberli, l'artiste d'autrefois ne visait qu'à reproduire, le plus fidèlement possible, la configuration des lieux ou les traits des figures.

Assurément, ces honnêtes maîtres traduisaient la réalité, chacun à sa façon. Tout art est interprétation. Mais, enfin, il s'agissait avant tout, pour eux, de fixer sur le cuivre une représentation exacte des choses. C'est ce que demandaient d'eux leurs contemporains, puisqu'avant les découvertes de Niepce et de Daguerre, c'est-à-dire jusqu'en 1840, l'homme ne possédait pas d'autre moyen que la main de l'artiste pour conserver à la postérité l'image du présent.

Les gravures au burin et à la pointe sèche, les aquatintes, les lithographies si nombreuses, représentant nos cités, nos lacs, nos chalets, nos cascades, jouaient alors, pour l'étranger qui visitait notre pays, le rôle dévolu aujourd'hui à la photographie et à la carte postale illustrée. C'étaient les „souvenirs" qu'emportaient de chez nous les pensionnaires de l'époque.

Mais, depuis l'invention de la photographie et des procédés de reproduction photo-chimiques, ou, plutôt, depuis la généralisation de leur emploi, c'est-à-dire depuis une ou deux générations, la gravure a vu son caractère changer. Le phénomène a eu, j'en conviens, des causes multiples, de nature plus ou moins générale, dont l'action s'est aussi fait sentir dans le domaine de la peinture; mais l'avènement de la photographie a sûrement été une des plus importantes.

En supplantant partiellement la gravure, la photographie l'a en quelque sorte libérée. L'artiste est, désormais, déchargé du souci servile de la vérité extérieure, de l'exactitude matérielle littérale. Il peut répondre à qui lui reproche le peu de ressemblance ou de fini: „Adressez-vous au photographe!" Il se sent plus à l'aise pour user d'une facture plus libre, pour s'abandonner à son sentiment personnel, à sa fantaisie, pour noter des effets pittoresque fugitifs, chercher à nous communiquer des impressions toutes subjectives. L'importance relative du sujet s'en trouve désormais diminuée. C'est moins lui qui nous intéresse dans l'œuvre que l'interprétation, l'expression d'une personnalité. Il suffit, pour illustrer ma pensée, de rapprocher du nom des vieux maîtres que je citais plus haut, ceux pris au hasard d'artistes contemporains représentés dans notre collection, tels Anheisser, Henri Robert, de Steiger, Tièche, Bille, Plinio Colombi, E. Schlatter, etc... Qu'on compare aux vieilles vues suisses gravées au burin leurs eaux-fortes, leurs gravures sur bois et sur linoléum et leurs lithographies en couleur. On verra que, d'une façon générale, la valeur documentaire intrinsèque de la gravure moderne a diminué en raison même d'une plus grande liberté artistique.

Est-ce à dire que cette valeur soit négligeable et que la Bibliothèque nationale ait tort de collectionner les estampes modernes? Nullement. Car, si elles offrent ordinairement moins de précision dans les lignes, elles sont le plus souvent, en revanche, d'excellentes notations pittoresques, très intéressantes au point de vue de l'effet de l'ensemble et de la couleur locale. Sans compter que, si nous les négligions, elles risqueraient de n'être recueillies dans aucune de nos bibliothèques.

Mais, est-ce une raison pour bannir une catégorie de documents authentiques, incomparablement plus exacts, plus sûrs et, dans une foule de cas, préférables: la *photographie,* qui est, en fait, dans une large mesure, au point de vue du rôle social, l'héritière directe et légitime de la gravure d'autrefois? Est-il raisonnable d'acquérir telle vue lithographique plus ou moins médiocre ou fantaisiste de telle localité ou de tel monument historique, parce que c'est une gravure, mais d'exclure une bonne photographie, parce que c'est une photographie? Celle-ci ne serait-elle pas plus précieuse à l'historien et à l'archéologue, le jour où l'édifice serait démoli, ou si la ville (comme Cerlier) venait à brûler?

Est-il raisonnable de conserver tel portrait gravé d'un de nos conseillers fédéraux ou de nos officiers supérieurs, sans nulle ressemblance, mais d'écarter leur photographie? Ne serait-elle pas plus utile à leur biographe?

Est-il raisonnable de renoncer à faire figurer dans notre collection le portrait de tant d'hommes qui jouent, à cette heure historique, un rôle en vue dans notre pays, pour le seul motif qu'il n'en existe pas de portraits gravés?

L'avenir qui fouillera en vain nos portefeuilles, nous pardonnera-t-il ces lacunes? Admettra-t-il l'excuse qu'une collection photographique sortait de nos traditions et comportait de grandes difficultés? Ne nous accusera-t-il pas de négligence, d'absence d'initiative ou de conservatisme routinier et d'aveuglement?

Nous possédons, il est vrai, dans nos collections, quelques photographies, mais elles n'y sont entrées, pour la plupart, que par hasard, à la faveur d'un achat en bloc, par voie de don ou à titre exceptionnel, lorsqu'il s'agissait, par exemple, d'un album ou d'une série en portefeuille, portant un titre et assimilable à un volume. Elles ne sont, d'ailleurs, que tolérées. La question de principe demeure entière, et il faudra, tôt ou tard, la trancher . . . .

Mars 1917.

Marcel Godet.

Annexe I.

Fréquentation et prêt des livres en 1917.

A. Fréquentation de la salle de lecture.

Janvier	= 1,151	Juillet	= 529	Total 1917	= 13,461 entrées
Février	= 1,061	Août	= 983	„ 1916	= 12,655 „
Mars	= 1,272	Septembre	= 892	„ 1915	= 10,812 „
Avril	= 1,015	Octobre	= 1,461	„ 1914	= 9,257 „
Mai	= 876	Novembre	= 1,820		
Juin	= 985	Décembre	= 1,461		

B. Service du prêt.

	1915		1916		1917	
Consultés:	Ouvrages	Volumes	Ouvrages	Volumes	Ouvrages	Volumes
dans la salle de lecture . .	2,947	11,909	2,810	7,828	3,552	8,961
Berne	11,306	12,132	12,117	14,187	12,247	14,561
en Suisse	5,556	7,201	5,687	7,134	5,835	7,551
à l'étranger	18	19	6	9	9	19
TOTAL	19,827	**31,261**	20,620	**29,158**	21,643	**31,092**

Au 31 décembre étaient sortis:	**1915**	**1916**	**1917**
Ouvrages	2,470	2,723	2,726
Volumes	3,026	3,277	3,429

Note. Ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus les volumes consultés par le personnel pour le service de la bibliothèque, ni les ouvrages et revues se trouvant dans la salle de lecture.